

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	8
Votant	8

Date de convocation : 17/03/2026

**Stratégie Installation /
Transmission agricole /
Conventions de partenariat**

Délibération n°17-2026
Séance du 27/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept Mars, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 10 heures 30 en session ordinaire à Aneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Patrick GAUTHIER, Jean-Marc ROZIER, Stéphane SARRAZIN, Marin DERNAT, Ludovic LACROIX, Patrice REBOULET, Didier SAPET.

Excusés et absents : Gilles MORGUE

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de sa stratégie agricole 2030 et de son Projet Alimentaire Territorial, le Syndicat d'Eau Potable Valloire Galaure souhaite renforcer son action en faveur du renouvellement des générations agricoles, en axant ses missions autour de l'accompagnement à la transmission des exploitations et à l'installation des porteurs et porteuses de projet, en lien avec les enjeux de transition agroécologique et de préservation de la ressource en eau.

Le territoire est concerné par un vieillissement marqué de la population agricole, avec une part importante d'exploitants proches de l'âge de la retraite et un nombre significatif de transmissions sans repreneur identifié. Par ailleurs, certaines zones du territoire, notamment les aires d'alimentation de captages, sont confrontées à des enjeux qualitatifs et quantitatifs forts concernant la ressource en eau.

Dans ce contexte, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche et le Syndicat d'Eau Potable Valloire Galaure partagent un intérêt commun à accompagner les projets d'installation et de transmission agricole, en saisissant le renouvellement des générations comme un levier pour encourager des systèmes agricoles économiquement viables, diversifiés et compatibles avec les enjeux du territoire ; environnementaux, sociétaux, économique et d'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous.

Afin de formaliser cette démarche, il est proposé de conclure :

- Une première convention de partenariat entre le Syndicat d'Eau Potable Valloire Galaure et la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, visant à définir une stratégie commune d'installation-transmission agricole sur leur territoire commun, ainsi que ces modalités de mise en œuvre pour les années 2026 à 2028 ;

- Une seconde convention de partenariat associant, le Syndicat, les partenaires de l'installation-transmission du territoire, à savoir la Chambre d'Agriculture de la Drôme, l'ADEAR, la SAFER et Terre de Liens Rhône Alpes, afin de mettre en œuvre de manière concertée les actions prévues par cette stratégie. Le Syndicat d'Eau Potable Valloire Galaure aura une participation financière de 15% soit 6 750 € sur trois ans.

Ces conventions précisent notamment :

- Les objectifs et axes de travail partagés,
- Les modalités de gouvernance et de coordination entre partenaires,
- Le budget alloué
- La répartition des financements entre la CCPDA et le Syndicat

Les deux projets de conventions sont joints en annexe à la présente délibération.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la convention de partenariat entre le Syndicat d'Eau Potable Valloire Galaure et la Communauté de communes Porte de DrômArdèche et relative à la mise en œuvre d'une stratégie commune d'installation-transmission agricole pour les années 2026 à 2028 ;

APPROUVE la convention de partenariat associant le Syndicat d'Eau Potable Valloire Galaure, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, la Chambre d'Agriculture de la Drôme, l'ADEAR, la SAFER et Terre de Liens, relative à la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie ;

AUTORISE le Président à signer les deux conventions ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente décision

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

